

Respecter les obligations d'un CFA ou d'une UFA

2 jours

OBJECTIFS

Maîtriser les conséquences de la réforme sur les CFA.

Connaître les différentes obligations légales relatives à l'apprentissage s'imposant à un CFA ou un UFA.

Identifier leur mode de financement, leur organisation administrative.

Maîtriser les rôles respectifs l'organisme gestionnaire, de la Région, des autorités académiques, des entreprises.

PUBLIC

Directeurs et responsables de CFA, autres structures d'apprentissage, toute personne intéressée par le fonctionnement et la gestion des structures d'alternance.

MOYENS PÉDAGOGIQUES

Les supports pédagogiques du dossier remis aux stagiaires sont les diaporamas (exposés suivis de périodes de questions-réponses), documents et cas pratiques utilisés durant la formation.

ANIMATION

Romain Pigeaud, chargé d'études à la direction Juridique-Observatoire de Centre Inffo.

PROGRAMME

Connaître les différentes possibilités de création d'un CFA ou d'une UFA et leurs conséquences

- Identifier les certifications visées en apprentissage
- Connaître les différentes structures accueillant des apprentis : CFA, section, UFA, conventionnement, CFA hors les murs
- Mesurer les impacts du choix de la structure sur son environnement juridique, sa relation avec la Région, les autres structures, son financement
- Maîtriser les critères d'ouverture des structures d'apprentissage, les procédures de mise en place, le rôle de la Région

Connaître l'organisation administrative et financière des structures d'apprentissage

- Identifier le rôle de l'organisme gestionnaire, directeur, conseil de perfectionnement, comité de liaison, enseignants
- Analyser la convention de création, les coûts de formation
- Identifier les subventions, ressources et dépenses des CFA
- Maîtriser la relation avec les apprentis, entreprises
- Identifier le contrôle des CFA, rôle du SAIA et de la préfecture

Cas pratiques

A L'ISSUE DE LA FORMATION

Évaluation de la formation par les stagiaires. Remise d'une attestation de fin de formation.

PARCOURS CONSEILLÉ

Aucun prérequis nécessaire pour suivre cette formation

Vous pouvez la compléter par les formations « généraliste » comme : Panorama du droit de la formation continue : acteurs et mesures.

En fonction de votre activité (entreprise, Opca, organisme de formation...), suivre les autres formations « approfondi » comme : Informer sur le contrat d'apprentissage et le contrat de professionnalisation, et/ou les formations « expert » comme : Obtenir des fonds de la taxe d'apprentissage : campagne de collecte, utilisation, obligations.





01 55 93 91 82 - contact.formation@centre-inffo.fr www.centre-inffo.fr; boutique en ligne, les sessions de formation 4, avenue du Stade-de-France - 93218 Saint-Denis-La Plaine cedex

